

SEQUANA

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 15 mai 2019

MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DE SEQUANA

Le tribunal de commerce de Nanterre, par décision en date du 15 mai 2019, a prononcé la liquidation judiciaire de Sequana.

Cette décision, qui intervient à la fin de la période d'observation ouverte au bénéfice de la société, résulte de l'impossibilité pour Sequana, à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Londres dans le litige l'opposant au groupe BAT Industries plc, de présenter un plan de redressement permettant d'apurer le passif dont elle doit tenir compte. Par ailleurs, la plupart des sociétés du groupe Arjowiggins ayant fait l'objet de procédures collectives, Sequana n'est pas en mesure de faire face aux engagements pris en leur faveur ni de financer plus longtemps son exploitation et ses frais de contentieux.

Le tribunal de commerce a désigné Me Christophe Basse en qualité de liquidateur judiciaire avec pour mission de mener les opérations de liquidation sur les deux prochaines années.

Sequana va demander à Euronext le maintien de la suspension des négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le groupe Antalis, qui a initié, avec l'assistance de Goldman Sachs, un processus de recherche d'une nouvelle structure actionnariale appelée à lui donner les moyens de son développement et de la mise en œuvre de son plan stratégique, poursuit sa démarche.

Contact Analystes & Actionnaires

Sequana
01 58 04 22 80
contact@sequana.com

Contact Presse

Image Sept
Claire Doligez
Priscille Reneaume
01 53 70 74 25
cdoligez@image7.fr
preneaume@image7.fr